



Syndicat
national de
l'environnement



CTM du 15 mai 2020 – Plan de reprise d'activités ministériel

Reprise d'un vrai dialogue social, la FSU approuve le plan ministériel

La gestion du dialogue social par nos ministères à l'entrée de la période de confinement a été calamiteuse avec le déploiement des Plans de Continuité d'Activité (PCA). Le refus d'entendre et de donner suite à la demande unanime des organisations syndicales de disposer d'un PCA ministériel, qui définit les missions essentielles à l'échelle de notre pôle ministériel et les garanties nécessaires en termes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail sur les missions poursuivies en présentiel, ont conduit les organisations syndicales à solliciter la justice par dépôt d'un référé-liberté devant le Conseil d'Etat. En effet comment accepter que nos ministères refusent de donner un cadre aux services et établissements publics pour la mise en œuvre de leur PCA ?

Il semble que la ministre ait décidé de tenir compte de cette pression syndicale pour la réalisation du plan de déconfinement du pôle ministériel, en engageant la rédaction d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) réellement concertée.

Pour la FSU, dans un contexte de reprise effective et de dérives locales déjà constatées, l'enjeu était d'aboutir le plus rapidement possible à un document de cadrage ministériel prescriptif, évolutif, phasé, pour encadrer la reprise d'activité des services et établissements publics à travers un document de référence qui soit le plus clair possible !

La FSU a donc fait le choix de s'investir fortement pour travailler les différentes versions du document ministériel, dans des délais extrêmement courts, de façon à obtenir un document le plus clair possible, quitte, au regard de l'urgence pour les personnels, à accepter que toutes les formes institutionnelles du dialogue social ne soient pas respectées.

Cette réunion du CTM a été vraiment ouverte à la discussion, la secrétaire générale ayant clairement choisi de tenir compte des amendements proposés (en particulier par la FSU). Une concertation suffisamment rare que la FSU a saluée, tout en espérant qu'il en soit ainsi pour toutes les concertations à venir !

Déjà fortement amélioré par les contributions des organisations syndicales avant la tenue de ce CTM, ce texte a encore évolué pendant la réunion. La FSU obtient entre autre, lors de cette séance du CTM :

- le plan est évolutif, selon les conditions de l'épidémie et les retours d'expérience du terrain ;
- l'affirmation du caractère prescriptif du PRA ministériel : les plans locaux devront être conformes au plan ministériel ;
- le présentiel n'excédera pas 20 % des effectifs dans les bureaux, sauf exception motivée en phase 1 ;
- l'affirmation de la responsabilité première des chefs de services en matière de protection sanitaire des agents et de mise à disposition des équipements ;
- le maintien de la ligne téléphonique d'aide psychologique jusqu'à la fin de l'état d'urgence ;
- la vigilance des services auprès des victimes de violences familiales en veillant à la mise en œuvre des dispositifs de protection (logement,...) ;
- la prise en compte du mal-être des agent.es inquièt.es d'un retour sur les lieux de travail par le maintien en télétravail ou en ASA en phase 1 a minima ;
- des propositions de formation à distance pour les agents en ASA, selon leur disponibilité ;
- une attention renforcée aux collectifs de travail, via l'évaluation de leur fonctionnement ;
- une attention à la trop forte sollicitation des encadrant-es de proximité et à la nécessaire redéfinition des priorités ;
- le droit de faire valoir le risque encouru en prenant les transports en commun et de ne pas revenir en présentiel ;
- la vigilance des services vis à vis des bonnes conditions de travail et de protection des salariés des prestataires, de nettoyage en particulier ;
- mise en adéquation des missions des navires de contrôle avec les effectifs à bord, sans pouvoir déroger aux effectifs minimum des navires.

L'important maintenant réside dans la bonne mise en œuvre des plans locaux et le suivi vigilant par les instances représentatives. La FSU attend du ministère qu'il assure pleinement un rôle fort et moteur de tutelle.

Au regard du risque particulier lié à cette épidémie de Covid-19, la FSU reste vigilante et mobilisée pour que les conditions de reprise d'un travail en présentiel présentent les meilleures garanties d'hygiène et de sécurité jusqu'au retour à la normalité. Elle rappelle qu'elle appuiera les agent-es qui seraient contraints d'utiliser leur droit de retrait.

Ces plans de reprise d'activité auront sans aucun doute à évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. La FSU y apportera la même attention dans l'intérêt de tous, et avec la même philosophie : défendre nos collectifs de travail en se préoccupant de chacun.

Voir la [déclaration préliminaire de la FSU](#)

Découvrez le [PRA des MTES-MCTRCT incluant les amendements](#)

